

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

78 N° 6 1956

Le chrétien devant le « colour-bar »...

Joseph MASSON (s.j.)

p. 611 - 633

<https://www.nrt.be/en/articles/le-chretien-devant-le-colour-bar-2369>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le Chrétien devant le « colour-bar »...

Malgré les proclamations égalitaires dont est submergé notre temps, la question des préjugés de race, des barrières de race, des conflits entre races demeure plus que jamais à l'avant-plan de l'actualité. L'Unesco, dont un des buts est précisément le rapprochement des hommes, a encore, voici peu de temps, consacré au problème racial deux séries de brochures, dont la première se place au point de vue scientifique, la seconde au point de vue religieux. Malgré leurs imperfections, dont nous dirons un mot, ces brochures, tout comme l'abondante littérature imprimée consacrée au sujet depuis vingt-cinq ou trente ans, ont fait du bien.

Il n'est pourtant ni périmé ni inutile de reparler de la barre de couleur. En fait, aucune région où se mêlent des groupes humains de teintes différentes n'est complètement immunisée contre ce mal... Pourtant, dans certains pays, le problème se pose de façon plus vaste, plus consciente et plus aiguë : qu'il s'agisse des Etats-Unis d'Amérique, de l'Afrique du Sud, de l'Afrique française ou anglaise actuelle. Peut-on dire que l'Afrique centrale, y compris le Congo Belge, échappe totalement à la difficulté?... Des situations générales malsaines, comme des incidents locaux violents prouvent à l'évidence que le « colour-bar » n'est que trop vivant.

Il est utile de rappeler d'abord l'essentiel de ces situations, car elles sont loin d'être uniformes et, faute de s'en souvenir, on risquerait d'être brouillon et injuste.

LES SITUATIONS

Tout d'abord, on doit se rappeler que les *rapports quantitatifs* entre les groupes en présence *peuvent différer* énormément. Le Congo Belge, tout comme l'Afrique française noire, ne renferme guère que des Africains ; il compte 100.000 blancs en face de 14.000.000 de noirs.

L'Afrique du Sud présente déjà un tableau plus compliqué ; si elle possède au moins dix millions de noirs (70 %), on y rencontre environ trois millions de blancs (20 %), auxquels il faut ajouter plus d'un million de métis divers, nés de souches blanche, jaune, brune, noire, sans oublier 400.000 indiens. Certes l'Afrique du Sud reste une terre de prépondérance noire bien marquée, mais avec une forte minorité blanche et mêlée.

Les Etats-Unis par contre offrent le tableau inverse, car ils sont blancs pour 90 % et noirs seulement pour 10 % ; encore faudrait-il ajouter que le pourcentage varie considérablement selon les régions :

il atteint ses plus hautes proportions, et même ça et là dépasse la moitié, dans quelques grandes villes industrielles comme Chicago et New-York et surtout dans le Black Belt que constituent au Sud-Est les anciens États esclavagistes.

C'est l'*histoire des arrivées*, très bigarrée elle aussi, qui explique souvent les situations. Les blancs d'Amérique peuvent prouver sans difficulté, au moins vis-à-vis des Noirs, leur qualité de premiers occupants ; n'est-ce pas eux qui, par les négriers, ont amené l'Africain dans le Nouveau Monde ? Les blancs d'Afrique du Sud, s'ils oublient les Boschiman et Hottentots, jadis fort clairsemés et maintenant presque disparus, qu'ils rencontrèrent au débarquer, défendent la thèse qu'ils sont là-bas aussi vieux occupants que les actuels Bantous : ne sont-ils pas montés du Sud, tandis que ces derniers descendaient du Nord, et la dispute n'est-elle pas historiquement celle de deux groupes colonisateurs rivaux, l'un blanc, l'autre noir ? Par contre les Belges et les Français ne peuvent en dire autant, car leurs occupations profondes en Afrique n'ont généralement pas cent ans...

Arrivés ainsi à des époques diverses, les blancs se sont établis avec *des projets différents*. Si les Hollandais, les Anglais du Sud Africain, les Anglo-saxons, Nordiques, Latins et Slaves des U.S.A. ont voulu, dès leur fixation, abandonner leur résidence antérieure pour n'en plus avoir dorénavant que dans leur nouveau pays, il n'en est pas de même pour les Français et moins encore pour les Belges, jusqu'à une époque assez récente de la colonisation moderne. Pour ces derniers, la colonisation n'implique qu'un séjour temporaire de mise en valeur et d'exploitation, tandis que pour les premiers, l'occupation est souveraine, la fixation, définitive.

Rien qu'en réfléchissant un instant aux différences susdites, on soupçonne que le degré de *tension psychologique* dans les différentes régions sera nécessairement assez varié.

Une minorité de 20 % d'Européens sud-africains est affrontée à une majorité de 70 % d'autochtones et de 10 % de colorés ; ils ne peuvent s'en passer au point de vue économique mais savent bien qu'une politique d'égalité, basée sur la seule loi du nombre, irait finalement à submerger la minorité : ces blancs ne vont-ils pas nécessairement se sentir « le dos au mur », comme dit l'anglais, et souffrir d'une psychose d'encerclement, d'un complexe de peur. Certes, et d'autant plus que cette minorité blanche se sent coupée elle-même en deux : 55 % d'Afrikaans, 45 % d'Anglo-saxons, qui n'ont pas oublié la guerre des Boers ni ne peuvent en tout cas supprimer leurs grandes différences de tempérament racial et de perspective culturelle. Ainsi, sans conteste, les situations sud-africaines sont fondamentalement les plus envenimées et les plus compliquées de toutes.

Les situations nord-américaines le sont moins, semble-t-il, même si

des cas récents, comme le procès des meurtriers d'un jeune noir ou l'expulsion d'une étudiante noire de l'Université d'Alabama, causent de soudaines explosions. La question noire américaine, en effet, ne regarde quantitativement qu'une minorité assez petite. Elle ne cesse pas pour autant d'être moralement fort grave; mais dans les effectifs qu'elle affecte, c'est pourtant un problème restreint. Restreint aussi dans son extension géographique : les derniers carrés anti-noirs, fort solides il est vrai, ne groupent guère plus qu'une dizaine d'Etats, un cinquième du pays. Restreint enfin dans ses difficultés, qui sont plus pratiques que principielles.

Quant aux tensions que révèlent, inégalement, les territoires d'Afrique française et belge, elles sont allégées quelque peu par le fait que les blancs y sont moins nombreux et les heurts moins fréquents; les africains savent bien du reste qu'ils sont en route vers la libre disposition d'eux-mêmes, rapidement en telles colonies anglaises comme la Côte d'Or, en telle tutelle française comme le Cameroun; plus lentement, — trop lentement, pensera sans doute l'autochtone, — au Congo Belge. Les blancs de leur côté se rendent compte que leur suprématie n'est que provisoire et qu'une position de repli subsiste pour eux dans la Mère-Patrie. Ainsi les situations revêtent-elles un caractère fluide, qu'on peut améliorer.

Des psychologies et des situations aussi diverses n'ont pu manquer de créer des *attitudes de base* et des *mesures pratiques* très variées. Minoritaires et menacés, les blancs d'Afrique du Sud ont envoyé au pouvoir un gouvernement hostile à l'intégration, et l'on est forcé de constater, sans épiloguer sur les motifs du fait et les tactiques électorales, que la majorité acquise par ce parti Malan-Strijdom ne fait que se renforcer depuis quelques années. N'ayant point d'autre patrie que l'Afrique, au même titre que les Bantous, les blancs d'Afrique du Sud ont opté au moins en théorie pour un partage de zones, selon l'antique système d'Abraham et de Loth, — ces calvinistes savent leur Bible! — « Pour éviter les disputes, va d'un côté, j'irai de l'autre » : c'est l'*apartheid*. Si un coup de bagette magique, car il n'en faudrait pas moins, pouvait demain dessiner en Afrique deux territoires dont la surface et la valeur s'harmoniseraient aux deux groupes, blanc et noir, ce ne serait point une solution en soi immorale... Mais les tenants de l'*apartheid* eux-mêmes, placés devant l'inextricable interpénétration des races, dont se mêlent les intérêts et les travaux, sont amenés à échelonner leurs projets de division complète sur... 150 ans. En attendant, forcés de vivre avec les Noirs, ils leur appliquent une *apartheid* qui n'est pas seulement géographique et point du tout égalitaire, mais sociale et tyrannique : on n'est pas côte à côte comme bons camarades, ni même comme loyaux concurrents, ni même comme voisins honnêtes; mais la société blanche domine et écrase la société

noire sous un amas chaque jour grandissant de prescriptions restrictives; celles-ci regardent les sites d'habitation, les moyens de transport, les études, les professions, les salaires, les lieux et modes de plaisirs et par dessus-tout les droits politiques. Les Africains noirs n'ont pas le droit de vote; et si certains colorés ne l'ont pas encore perdu, au moins ne peuvent-ils plus envoyer aux assemblées que quelques représentants... blancs. Quiconque séjourne là-bas ne peut manquer d'être frappé de l'atmosphère lourde et amère qui y règne. Chacun redoutant chacun, les groupes raciaux demeurent sur le quivive ou dans un ressentiment qui, on le craint, explosera un jour...

De ce point de vue, les Etats-Unis sont dans une meilleure situation. Evidemment, des secousses locales violentes se font et se feront encore sentir; ainsi en va-t-il dans les Etats du Sud pour l'admission des Noirs dans toutes les écoles, imposée depuis quelque temps par un jugement de la Cour Suprême: le cas de l'Université d'Alabama en est l'exemple le plus récent et le plus voyant, mais il en est pas mal d'autres. Cependant, dans son ensemble, la situation est plutôt en amélioration: le gouvernement Truman, désireux de gagner les votes des Noirs, a mis en route un plan d'égalisation progressive des races dans l'armée, l'administration, les situations résidentielles, l'enseignement; les républicains ont continué dans le même sens, soutenus, semble-t-il, par la majorité de l'opinion publique.

Faulkner n'a-t-il pas écrit, avec une lucidité presque cynique dans sa bonne intention: « Depuis longtemps déjà les choses s'améliorent lentement. Dans la région du Mississippi, l'année dernière, selon les rapports de police, les blancs n'ont tué *que* six noirs ». Vraiment, ce « que » nous donne une raison d'espérer. Loin de nous de penser que tout va bien: nous avons vu les quartiers noirs de Harlem, par exemple... Mais du point de vue des lois, des tendances ou même de l'atmosphère, les situations sont en progrès; les explosions actuelles sont des phénomènes locaux qui mettent en relief l'effort d'ensemble.

Mais en Afrique? En Afrique Noire... Tout l'éventail des situations et des attitudes s'y rencontre. L'indépendance et la séparation totale d'avec le blanc existent en ce Libéria où les Américains ont implanté une partie de leurs anciens esclaves... L'indépendance pratique se joint à une appartenance au Commonwealth et à un sentiment pro-anglais à la Côte d'Or; le pouvoir y a été remis à des Africains, que le poids des responsabilités est manifestement en train d'assagir et de former... L'égalisation dans l'assimilation avec les citoyens de la « Mère-Patrie »: une égalisation qui comporte le droit d'envoyer par vote des députés au Parlement métropolitain se rencontre en certains territoires sous direction française; chez leurs habitants se mêlent des sentiments divers: satisfaction pour les avantages acquis, impatience pour les retards de l'indépendance totale, le tout résultant en des complexes assez troubles comme au Cameroun... La prise en

charge de façon autoritative par une nation européenne, dans une perspective et une méthode, plus ou moins audacieuses, plus ou moins rapides, d'émancipation finale : tel est le cas du Congo Belge. Certes les réels services rendus et la prospérité maintenue suffisent peut-être à y assurer une certaine euphorie de la masse ; cependant, les frictions commencent entre les noirs et les blancs, sur les questions de salaires, d'emplois, de responsabilités administratives, d'évolution politique même.

On voit combien les situations politiques, les comportements psychologiques et les affrontements vécus peuvent se présenter en des contextes divers. Concluons-en tout d'abord que des appréciations massives et passionnées ne peuvent être que fausses et pernicieuses.

Est-ce à dire que, sur le terrain du « colour-bar », tout dépende des circonstances et qu'il n'existe pas de principes, religieux, moraux, scientifiques, économiques, politiques, auxquels toute opinion doive se soumettre?... Certes non. Précisément, ce sont ces principes qu'il sera temps maintenant d'évoquer.

I. LES POSITIONS DE PRINCIPE

Le point de vue théologique.

C'est par lui qu'il faut commencer car il s'établit d'emblée au centre de la question, par quelques affirmations essentielles et d'ailleurs très simples.

Le Pape Pie XII les a résumées fortement en un texte des plus denses : « C'est une merveilleuse vision, dit-il, qui nous fait contempler le genre humain dans l'unité de son *origine* en Dieu, « un seul Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, et en toutes choses et en chacun de nous » (*Eph.*, IV, 6) ; dans l'unité de sa *nature*, composée pareillement chez tous d'un corps matériel et d'une âme spirituelle et immortelle ; dans l'unité de sa fin immédiate et de sa mission dans le monde ; dans l'unité de son *habitation* : la terre, des biens de laquelle tous les hommes, par droit de nature, peuvent user pour soutenir et développer la vie ; dans l'unité de sa *fin surnaturelle* : Dieu même, à qui tous doivent tendre ; dans l'unité des *moyens* pour atteindre cette fin¹ ».

Une objection pourrait venir à l'esprit en songeant à l'Ancien Testament ou même à certaines paroles de Jésus, qui se proclame envoyé d'abord à Israël ou semble rebuter la Chananéenne... Mais quand on y regarde mieux, on voit aisément combien la position des Juifs différerait de celle des racistes modernes.

1. Enc. *Summi Pontificatus* du 20 oct. 1939 ; *N.R.Th.*, 1940, p. 92. Cfr Cantwell, *Catholics speak on race relation*, p. 5.

C'est Dieu qui élit Israël tandis que les racistes s'élisent eux-mêmes, s'arrogeant en quelque sorte un pouvoir divin. Si Israël est ainsi choisi, la Bible prend soin de redire maintes fois que ce n'est pas à cause de son excellence mais malgré ses manquements, tandis que les racistes appuient leur élection sur leurs ressources et qualités. Israël reçoit une tâche de témoin de Dieu, même à travers l'épreuve; les racistes, dans le triomphe, ne veulent témoigner que d'eux-mêmes, divinisés en somme. Israël, même s'il l'oubliait parfois, était fait pour s'ouvrir aux prosélytes de bonne volonté et finalement amener de tous les points de la terre des enfants à Abraham; les racistes ne songent qu'à garder leurs avantages, jalousement, pour eux seuls. En un mot, si Israël a pu parfois par faiblesse humaine se refermer sur lui-même, il était pourtant, selon le plan divin, orienté vers l'avenir et vers le monde entier... C'est précisément cette consommation dans l'Unité qu'est venu réaliser et nous recommander le Seigneur Jésus, et que Paul exprimait dans sa phrase fameuse : Ni juifs ni grecs...

L'encyclique *Summi Pontificatus* proclamait hautement : « Ceux qui entrent dans l'Eglise, quelle que soit leur origine ou leur langue, doivent savoir qu'ils ont un droit égal de fils dans la maison du Seigneur² ». C'est pour affirmer par les actes la même vérité que Pie XII, en 1939, tandis que le nazisme était au sommet de sa puissance, élevait solennellement à l'épiscopat douze prêtres venus de tous les coins du monde...

Pie XII soulignait les effets pratiques de l'Unité en dénonçant les faussetés modernes : « La première des erreurs pernicieuses qui sont répandues aujourd'hui, c'est d'oublier la loi de la solidarité et de la charité, dictée et imposée... par la communauté d'origine et par l'égalité de la nature raisonnable en tous les hommes à quelque race qu'ils appartiennent³... »

Dans chacun des pays menacés, les évêques n'ont pu qu'abonder dans le même sens. On le sait et l'on s'en souvient pour ce qui regarde l'Allemagne nazie; il serait inutile d'y revenir. L'on connaît moins les positions prises en d'autres pays.

Après le cardinal Stritch, de New-Orleans, Mgr Cushing, archevêque de Boston et plusieurs autres, c'est à Mgr Rummel qu'un pénible incident a fourni récemment l'occasion de rappeler et d'appliquer les principes⁴. Ce prélat avait affecté à la chapellenie de la Mission Sainte-Cécile (diocèse de New-Orleans) un desservant dominical noir, le R. P. Gerald Lewis, S.V.D.; certains paroissiens notifièrent au prêtre qu'ils ne l'acceptaient point. Mgr Rummel n'hésita pas. Il fit lire dans les églises une lettre fort ferme; il rappelait qu'il y avait

2. *Ibid.*, N.R.Th., 1940, p. 94.

3. Enc. *Summi Pontificatus*, N.R.Th., 1940, p. 92.

4. Cfr *La Doc. cath.*, 1955, c. 1559 ss.

ici « une violation manifeste de l'obligation qu'ont les catholiques de respecter et de vénérer tout prêtre de Dieu, quelles que soient sa race, sa couleur ou sa nationalité » et que d'ailleurs « tout être humain, quelles que soient sa race, sa couleur et sa nationalité, a personnellement droit au respect et à la considération ».

Il y a peu, le même évêque prenait officiellement position sur l'ensemble du problème, dans une lettre qui fut lue également en chaque église : La ségrégation raciale est moralement erronée et coupable parce qu'elle nie l'unité et la solidarité de la race humaine, telle que Dieu l'a voulue et réalisée... La ségrégation raciale est moralement erronée et coupable parce qu'elle nie l'unité et l'universalité de la Rédemption... La ségrégation raciale est moralement erronée et coupable parce qu'elle constitue fondamentalement une violation des préceptes de la justice et de la loi de charité...

Ce sont évidemment les mêmes considérations qu'ont développées dès 1952, dans une célèbre lettre collective, les évêques d'Afrique du Sud, qui se résumaient en disant : « Il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ (*I Tim.*, II, 5-6). A la lumière de ces doctrines, toute la dignité de l'homme s'éclaire, de même que cette grande vérité : Tous les hommes, étant unis dans l'unique maison de Dieu, devraient aimer le Père du ciel par-dessus tout et s'aimer les uns les autres pour l'amour de lui ⁵ ».

C'est avec une force presque anguleuse que Mgr Chappoulie, évêque d'Angers, ancien directeur de la Propagation de la Foi à Paris, s'exprimait en 1955, à la Quinzaine missionnaire de Lille : « L'Eglise catholique, pour sa part, ignore la question raciale... En fait de race, elle ne connaît, avec saint Paul, « ni Juifs ni Grecs », mais des hommes, tous également fils de Dieu par leur origine et leur vocation, tous également rachetés par le sang du Christ, dont la mort sur la croix fut à l'égal bénéfice de toute l'humanité... Pas plus que sa théologie, le droit de l'Eglise ne connaît les faits de race : pour elle, il y a des baptisés qui sont ses enfants, des non-baptisés sur qui elle ne s'attribue pas autorité ; c'est tout. Elle ouvre ses portes, et aux mêmes dimensions exactement, celles du baptême, du sacerdoce et de l'épiscopat, aux hommes de toutes races. La chose n'est plus à démontrer ⁶ ... ».

Il est intéressant de noter que les protestants vont, en ce domaine, dans le même sens que les catholiques. La Réunion oecuménique d'Evanston (U.S.A.), groupant 163 dénominations protestantes et orthodoxes du 15 au 31 août 1954, avait choisi comme un de ses six thèmes subsidiaires les tensions raciales. Le rapport, axé tout entier sur l'Afrique du Sud, amena des prises de position, dont voici les

5. *La Doc. cath.*, 1952, c. 1325-1326.

6. *La Doc. cath.*, 1955, c. 1374.

plus claires. « 21. Quand une vue chrétienne des choses nous est accordée, toute idée d'une discrimination raciale apparaît comme une offense sans nom à Dieu; offense qu'on ne peut plus endurer et contre laquelle les pierres même protestent. A de tels instants, nous comprenons plus complètement le sens de l'Evangile et les devoirs de l'Eglise et des chrétiens. — 22. Les craintes, haines et préjugés raciaux et ethniques sont plus que des problèmes sociaux de l'existence, desquels il faut tenir compte; ce sont des péchés contre Dieu et ses commandements, que l'Evangile seul peut corriger⁷. »

Par ailleurs, dans une brochure presque officielle, publiée à l'Unesco, le Pasteur W. A. Visser 't Hooft, hollandais, écrit : « Au sein de la communauté chrétienne, il ne subsiste aucune barrière raciale... Cette nouvelle fraternité ne tient compte ni de la nationalité, ni de la race... Les nouveaux rapports ainsi établis au sein du nouveau peuple entre hommes de races et de nationalités différentes doivent se manifester dans la vie quotidienne de l'Eglise⁸. »

En lisant ces lignes, on comprend mal la position de M. Malan, protestant et ancien pasteur, qui proclame audacieusement : « *L'apartheid* repose sur ce que l'Afrikaner croit être sa vocation divine et son privilège : convertir le païen au christianisme, sans oblitérer son identité nationale... L'Eglise réformée hollandaise s'oppose aux principes égalitaires, qui ignorent les différences de races et de couleurs entre blancs et noirs⁹. »

On le voit : la position catholique dans son ensemble et la position protestante, sauf quelques exceptions, ne laissent aucun doute : Les hommes, dans ce qui les fait fondamentalement hommes et chrétiens, sont pareils pour l'essentiel, constituent un seul peuple, une assemblée de frères, conjoints dans une universelle charité, allant vers une même destinée surnaturelle.

Mais suffit-il de proclamer les principes? Nous vivons sur la terre avec des hommes concrets. On peut dénier aux faits raciaux toute valeur théologique, morale ou canonique. Peut-on esquiver leur réalité scientifique et expérimentale?

Le point de vue scientifique.

On a parfois désiré appeler la science au secours du racisme; mais la science digne de ce nom a refusé de servir un préjugé. Malgré le battage effréné fait autour des « Indogermanen » et des Aryens par des visionnaires du type Gobineau ou des politiciens du type Hitler, les savants ont protesté.

Dès 1911, dans un rapport au premier Congrès Universel des

7. *La Doc. cath.*, 1954, c. 1326.

8. *Le Mouvement œcuménique et la question raciale*, p. 54, 55.

9. Lettre au Pasteur Piersma. Voir le Bulletin d'*Ad lucem*, juillet-août 1954.

racés, Frank Boas, de l'Université Columbia, disait fortement : « La vieille idée de l'absolue stabilité des types humains doit, de toute évidence, être rejetée et, avec elle, la croyance à la supériorité héréditaire de certains types sur les autres¹⁰ ». Plus radical était encore Gr. Taylor, écrivant en 1927 dans son livre : *Environment and Race*, p. 6 : « Le préjugé raciste n'est que synonyme d'ignorance en ethnologie ».

Cette condamnation recevait son explication précise dans le numéro spécial de la *Nouvelle Revue Théologique* qui, en février 1939, étudiait le racisme. Le Professeur van Campenhout, de Louvain, abordant le problème au point de vue anthropologique, concluait : « Aucune race n'est pure. Entre les diverses races humaines, il n'existe que des différences de détail, constituées par des caractères héréditaires mais qui se retrouvent dans des races très éloignées les unes des autres. Il n'existe aucun critère permettant d'attribuer à une race une supériorité absolue par rapport à une autre race » (p. 203).

Vingt-cinq ans plus tard, et donc tout près de nous, l'une des brochures de la série *Unesco* déjà citée, la plus importante en réalité, s'intitule : *Le Concept de race*. Elle condense les résultats d'une vaste enquête, menée à la fois par réunions orales, questionnaires à remplir et observations écrites de caractère personnel, dans un groupe d'une centaine de savants. Elle renferme des conclusions fort nettes sur la non-existence de races pures ; sur la difficulté de distinguer les « races » et sur le caractère purement physique des signes distinctifs ; sur l'indépendance des capacités intellectuelles et affectives par rapport à la race. Les autres brochures abondent dans le même sens à différents points de vue.

C'est à un spécialiste qu'il reviendrait de développer cette perspective scientifique. Ce serait hautement souhaitable.

Le point de vue expérimental.

Les conclusions de l'*Unesco* sont nettes. Ne faudrait-il pas affirmer : trop nettes?... Les savants de l'*Unesco* étaient tenus à la neutralité philosophique et religieuse, ils ne pouvaient s'appuyer sur des considérants religieux pour conclure à l'unité des hommes. Par ailleurs ils désiraient, c'est visible, arriver à démontrer cette unité et l'égalité des races... Certes ils n'ont pas outrepassé les limites de la vérité. Il semble pourtant qu'ils aient fait assez bon marché des différences, peut-être accidentelles, mais grandes et indéniables qui séparent en fait les groupes d'hommes, même en dehors du domaine proprement biologique. Nous sommes plus que des « animaux de même espèce » ; et l'on n'en peut douter si l'on quitte la biologie pour la psychologie et l'histoire culturelle.

Cette objection a été exprimée avec franchise par l'un des savants

10. *Sociological Review*, octobre 1912.

de l'*Unesco*, un anglais, M. Darlington, lorsqu'il demande : « Quels sont les membres de ce Comité qui doutent que les peuples diffèrent par les aptitudes ? Ne serait-il donc pas plus loyal et plus instructif de dire : Nous croyons que les peuples diffèrent par le genre d'aptitudes qu'ils manifestent ? »... Cette objection, faite après coup, n'a pas reçu de réponse mais nous pourrions imaginer que le dialogue se poursuit...

Un tenant de l'égalité rétorque : Certes, à telle époque de l'histoire, telle race a pu arriver plus loin que telle autre dans un domaine déterminé ; ainsi en fut-il au XIX^e siècle de la race blanche... Mais ce fait est accidentel. Dans d'autres domaines de progrès, à d'autres époques, d'autres races ont valu et dépassé l'Europe. Les voyageurs européens en Inde au XVI^e siècle, les missionnaires en Chine sous Kanghi n'avaient pas l'impression que les races qu'ils rencontraient étaient, en bloc, inférieures à la leur... On pourrait d'ailleurs montrer que les différences ne tiennent ni totalement ni même surtout à la race. Elles relèvent partiellement de circonstances extérieures favorables ou défavorables : climat, ressources naturelles, rivalités et guerres ou tranquillité et paix. Elles s'enracinent dans un milieu qui résulte lui-même de longs siècles de maturation et s'expliquent souvent par les apports conjugués de plusieurs races.

Inversement, des tests systématiques employés aux Etats-Unis ont montré que des enfants de races diverses, si on les place dans des situations égales de bien-être, de culture, d'enseignement en arrivent à se développer de façon pratiquement équivalente, indépendamment des appartenances raciales. Les supériorités ou infériorités ne se révèlent que sur le plan individuel. De telles expériences démontrent que la nature humaine est pratiquement aussi éducable et perfectible en toutes les races, si les mêmes opportunités leur sont données. La psychologie expérimentale se joint à la théologie et à la biologie pour affirmer l'égalité des capacités fondamentales entre les races et le caractère tout relatif des différences raciales.

II. SITUATIONS DE FAIT

Toutefois, il faut l'avouer : les différences de développement de fait entre les différentes races sautent aux yeux. Toutes pourraient en principe arriver au même niveau, mais toutes n'y sont pas parvenues en réalité... Pourrait-on nier les différences de développement qui existent entre un belge moyen et un pygmée moyen de la forêt équatoriale ; entre un suto de type courant, fraîchement arrivé de sa brousse à Johannesburg et un anglo-saxon enraciné même sans qu'il s'en doute en des siècles de culture, entre des français dont la plupart ont fait quelque sorte d'études secondaires et une masse de primitifs?... Dès lors n'est-il pas normal qu'à des groupes humains différemment

évolués soient appliquées des réglementations différentes?... et par ailleurs n'est-il pas clair que les blocs à traiter différemment se distinguent le mieux et presque naturellement par la couleur?...

Ainsi s'exprime un objectant... Et ses réflexions nous font passer des principes généraux et des situations de droit aux questions de fait et aux normes d'application. Elles posent très nettement, dans le monde *tel qu'il est*, la question des avantages et des nuisances, de l'opportunité et de l'inopportunité d'une barre de couleur.

Afin de juger de tout ce qu'implique éventuellement l'objection et d'éviter des dialogues de sourds poursuivis dans une atmosphère de passion, il est essentiel de serrer d'abord de plus près la *notion concrète de barre de couleur*. Le mot barre est une métaphore; le mot couleur renferme une amphibologie : quoi d'étonnant si s'accumulent les confusions, les simplifications, les erreurs?

On parle beaucoup de la *couleur* : il y a le « péril jaune » et le « continent noir », le « fardeau de l'homme blanc » et l'« Asie des hommes bruns », sans oublier les Peaux-Rouges, qui n'ont jamais été rouges, sinon quand ils se teignaient le corps...

Tout cela est bien fallacieux. Il existe des Japonais beaucoup plus pâles que les européens du Sud et des Indiens du Sud plus noirs que beaucoup d'Africains. Par ailleurs, nous classons communément comme des races diverses, les français et les allemands, les polonais et les russes, les suédois et les espagnols, qui sont tous blancs. Et l'on a suffisamment parlé déjà du caractère non scientifique de la « race » pour appliquer les mêmes conclusions, à fortiori, à la couleur... C'est pourtant sur des caractères aussi trompeurs que se basent généralement les « barres » dont le monde est encombré.

Le mot « *barre* », lorsqu'on le prend en lui-même, ne marque rien de plus qu'une distinction, un classement en groupes, une répartition en catégories. Le fait n'a en soi rien de moral ou d'immoral. Tout dépend des intentions et des finalités, des sentiments et des attitudes qui commandent les divisions...

Une barrière peut être une protection lorsqu'elle arrête au passage à niveau l'automobiliste trop pressé et imprudent; elle peut être un guide lorsqu'elle ferme des chemins dangereux ou sans issue, pour engager dans les voies ouvertes et sûres. Et pourtant quand nous disons : barrière ou discrimination raciale, nous suscitons infailliblement un réflexe de révolte chez beaucoup d'interlocuteurs.

C'est que, et nous le sentons bien, beaucoup des barrières qui divisent le monde n'ont jamais été raisonnables ou ne le sont plus. Il se peut qu'à l'origine elles aient correspondu à des nécessités pédagogiques, basées sur des inégalités réelles, qu'elles aient été réellement créées pour la protection, l'orientation des plus faibles, des moins développés. Mais le temps a marché, les rendant inutiles et insupportables. Les peuples, comme les individus, ont leur enfance, leur adolescence, leur majorité.

Il faut que les tuteurs des peuples, comme ceux des individus, sachent lire les signes des temps et distinguer si telle ou telle barre, celle de la couleur par exemple, garde aujourd'hui des motifs valables, si elle en a jamais eu?... Si elle conserve aujourd'hui de vrais champs d'application, si elle en a jamais possédés de licites? Et lesquels?

La « barre » est parfois le reflet de situations *économiques* diverses qu'elle trouve ou qu'elle crée. Il est évident que si les membres d'un groupe, pris en bloc dans tel pays, n'ont pas de qualifications techniques manuelles ou intellectuelles, ils ne peuvent trouver, dans un monde qui s'industrialise, que des postes de manœuvres; automatiquement une barre de fait s'établit entre ceux-ci, qui sont parfois tous d'une même race, et les postes les plus lucratifs. Les conséquences de cette division se reflètent immédiatement dans la vie courante : les défavorisés ne peuvent se procurer les avantages de bien-être et de prestige que permettrait un haut salaire; ils apparaissent comme mal logés, mal habillés, mal équipés, comme « inférieurs » déjà.

Cette discrimination économique s'accompagne presque infailliblement d'une discrimination *culturelle*. Nous ne disons pas qu'un pauvre est de nature moins intelligent ou moins capable qu'un riche. Mais il a beaucoup moins que ce dernier les moyens de cultiver ses dons naturels; il lui est beaucoup plus difficile, du moins en beaucoup de pays, de fréquenter les institutions d'éducation, encore trop souvent payantes, ou d'acquérir les outils matériels de l'éducation, tels les livres. Quand sept ou huit étudiants japonais doivent s'organiser pour utiliser ensemble un unique manuel de cours, on comprend qu'il leur soit plus difficile de l'assimiler aisément. Quand de jeunes Africains ne peuvent être dotés que d'éditions scolaires élémentaires et manquent même d'ardoises ou de tableaux, voilà qui n'est pas pour leur faciliter les progrès culturels. La pauvreté aura donc tendance à s'allier avec le retard culturel, dressant ainsi une seconde barre.

Le retard économique et culturel, à son tour, créera assez facilement un retard *social*. Si telle personne, tel groupe de personnes, coïncidant parfois de fait dans son ensemble avec une race, sont sous-développés économiquement ou culturellement, comme la communauté noire d'Afrique du Sud ou des U.S.A. ou les masses populaires d'Asie rurale, ils seront malaisément adaptés, et adaptables, à telles formes plus complexes de vie sociale : celles-ci supposent un *self-control*, un entraînement à l'usage de la liberté et de ses opportunités. Il est frappant de le constater : lorsqu'une ordonnance gouvernementale a ouvert tous les cafés, même ceux de la cité blanche, aux noirs du Congo, ceux-ci, après quelques jours de curiosité toute normale, n'ont plus profité que rarement de la permission. Ils se sentaient en effet inadéquats à ce nouveau milieu, qui réclamait des dépenses (point de vue économique) et des réflexes (point de vue culturel) dont ils n'étaient pas encore capables. Nous ne disons pas que les retardés

soient radicalement dans l'impossibilité d'acquérir ces réflexes ; nous constatons tout simplement qu'ils ne les ont pas encore. Ainsi le développement inégal des aptitudes à la vie égalitaire et communautaire de nos sociétés modernes se marquera par des barres sociales ¹¹.

Qu'on veuille bien le remarquer : les barres dont nous venons de parler ne sont pas le résultat d'une tactique voulue et perverse ; elles s'établissent presque automatiquement, par le jeu des circonstances de la vie. De plus, elles ne sont pas réservées aux seuls pays de mission, aux seules régions à races multiples ; on les rencontre partout, même à l'intérieur d'une seule et même race : du blanc riche au blanc pauvre, de l'indien clair à l'indien sombre, voire du métis brésilien riche (qui passe pour blanc) au métis brésilien pauvre (qui passe pour noir).

On doit regretter l'existence de ces barres, et s'efforcer au moins de les assouplir, de donner à tous leurs libres chances dans la vie. Mais identifier une barre économique, culturelle ou sociale avec une barre de couleur et, par suite de cette confusion, condamner les premières sans nuance, serait ne pas rendre justice aux faits ni se préparer à les redresser. La barre économique, la barre culturelle, la barre sociale peuvent accompagner la barre de couleur et couvrir parfois les mêmes groupes ; elles ne s'identifient pas avec la barre de couleur dans ses motifs : elles se basent sur une inégalité économique, culturelle ou sociale, non sur la race ou la couleur comme telle.

Nous voici donc dans la nécessité de *définir* exactement la *barre de couleur*, cette institution nuisible et artificielle contre laquelle il est permis et bon de s'insurger. Voici une description un peu longue, mais qui paraît répondre aux besoins des exposés ultérieurs.

C'est une *éviiction* : essentiellement, la barre de couleur repousse, rejette, exclut ceux qui en sont les victimes.

Cette éviction ne doit pas être seulement le fait d'un ou de quelques brutaux, dans telle ou telle circonstance exceptionnelle ou transitoire ; le résultat — regrettable mais épisodique — d'une mauvaise humeur ou d'un mauvais cas... La barre se présente comme un *fait généralisé* dans tel milieu relativement vaste ; elle affecte dans un pays ou une notable partie de pays des portions considérables d'humanité chez les barrés comme chez les barreaux ; c'est un phénomène généralisé sinon général. Elle revêt donc, dans le secteur donné, des caractères de stabilité qui permettent de la décrire : c'est une *institution* commune.

11. Dans son tout récent volume : *The Colour-Problem*, 1956, A. H. Richmond distingue six champs de *colour-bar* : biologique, géographique, économique, social, éducatif, politique. La division est défendable. Il faudrait noter cependant que le premier est « infra-humain » ; le second, s'il ne résulte que des faits (l'Allemand habite ailleurs que le Français...), n'est pas ressenti comme une barre. S'il est voulu (*apartheid*), il constitue, de même que le sixième champ, un phénomène libre et conscient, dont nous parlons plus bas dans les attitudes. On voit qu'en fait notre description, élaborée indépendamment de Richmond, est d'accord avec la sienne.

Bien plus, cette institution — au fur et à mesure que le temps passe — est *régie par des lois* permanentes, plus ou moins systématiques. Ces lois relèvent parfois simplement de la coutume non-écrite, d'ailleurs au moins aussi vigoureuse et radicale que des décrets, souvent même résistant allégrement à des décrets en sens contraire.

Mais, en certains pays, l'éviction institutionnelle n'est pas seulement fait de coutume; elle est admise, réglée, même imposée et sanctionnée par la loi : d'institution coutumière, elle devient *système légal*. Qu'on le note en passant : cette éviction, pour certaines gens, du fait qu'elle sera légalisée, apparaîtra juste; mais c'est évidemment une conclusion abusive : chacun sait qu'il peut exister, et qu'il existe, des lois injustes. L'éviction raciale en est une, on le verra...

Précisons maintenant : *de quoi* évince-t-on ainsi?

De certains *avantages* immédiats et concrets, comme l'usage de tels endroits, de tels objets, de telles commodités, comme le bénéfice de telles lois, de telles permissions, de telles facilités. Tout cela devient en fait défendu.

Si ce n'était que provisoirement défendu, on pourrait aspirer à lever la défense, essayer de changer la situation, espérer monter... Mais, et là est le plus amer du *colour-bar*, ce n'est pas seulement l'usage qui est prohibé; c'est l'espérance et l'aspiration à l'usage. Le barré est évincé non seulement des avantages actuels, mais des possibilités futures. Il est classé comme inférieur non seulement de fait mais de droit, non seulement aujourd'hui mais *pour toujours*, congénitalement. On le déclare naturellement, essentiellement incapable d'accéder à tel progrès; on lui en dénie la possibilité physique et légale.

Qu'il s'agisse d'économie, du domaine social, de culture, voire de religion ou de politique, tel bloc est déclaré, « en bloc », inférieur à tel autre bloc. Il y a 15 ans, la revue « *Difesa della razza* » séparait par un glaive nu le blanc du juif et du noir...

Dans les deux têtes qui s'affrontent ici de part et d'autre de ce glaive menaçant, signe non seulement de séparation mais d'opposition, que se passe-t-il?

Parmi les blancs, de façon plus ou moins consciente, plus ou moins systématique, s'élève en fait un complexe de *supériorité*, le sentiment d'être une race choisie et privilégiée et la conviction que ce choix répond à des qualités réelles.

Le sentiment se fonde sur des situations acquises de *supériorité*, qui peuvent être de toutes sortes : une *supériorité* physique en est le type à la fois le plus spécifique et le plus bas; c'est cette *supériorité* physique que certains racistes au sens fort ont mis tout d'abord en avant. Mais il s'y ajoute naturellement des *supériorités* économiques : il y a des peuples riches et des peuples pauvres. On parle aussi beaucoup, à notre époque, de *supériorité* technique et industrielle; c'est

même sur ce terrain qu'à coup de statistiques, les deux blocs qui se divisent le monde, essaient de nous démontrer leur supériorité essentielle : Il y aurait des races économes et industrieuses et des peuples sans souci comme sans initiative.

On parle de dons intellectuels supérieurs départis à tel groupe plutôt qu'à tel autre. On met en avant des parachèvements ou des projets culturels plus beaux, ou même telle race se croit élue par Dieu comme gardienne de la vérité religieuse, et le fut en effet.

Quelles que soient les justifications apportées, de fait il s'agit toujours de l'orgueil collectif omniprésent.

Ces virtualités supérieures, cette situation privilégiée aussi, doivent se défendre, car elles sont normales, naturelles, légitimes ; il faut les garder pures de toute contamination en évitant les mélanges ; il faut les protéger en évitant les concurrences¹².

Et voici donc que la discrimination, qui peut-être n'était qu'un fait essentiellement revisable, devient un *axiome*, indémontré peut-être mais évident, et désormais indiscutable ; une institution, peut-être point juste, mais désormais légale.

L'édifice social semble lié à cette division, en même temps que l'édifice économique ; et, du côté des favorisés, l'on se met à redouter le changement comme une catastrophe.

La rançon des barricades, pour ceux qui se retranchent comme des assiégés dans leur forteresse de privilèges, c'est le *qui-vive* et la peur...

Mais, au dehors, *parmi les masses humaines* qui se pressent aux barrières comme se heurtent aux digues les vagues inlassables, naissent d'amères attitudes.

Ils ne peuvent pas ne pas remarquer à la longue les différences de traitement. Justes ou injustes, nous y viendrons tout à l'heure, elles les frappent comme une iniquité ; en plus d'un point, elles *coagulent*, par-dessus leur foi diverse, musulmans et hindous ; elles unissent, malgré leur *standing* différent, le paysan et le banquier ; ils se retrouvent dans la communion d'une même « couleur » et d'un même « *inferiority-complex* ». Il en ressort une mentalité de *groupe* souvent instinctive, mais en fait vigoureuse, que A. Rose a fort bien étudiée pour les U.S.A. dans son livre sur « *The Negro's Morale* ».

Certes, des transfuges peuvent passer à l'ennemi au prix de platitudes ; pour le groupe, ils seront devenus des étrangers, des traîtres.

Dans la communauté ainsi formée, deux réactions, opposées en somme, peuvent se faire jour et se font jour en effet, selon les individus, les milieux ou les circonstances. En certains cas, la situation d'infériorité est *acceptée* par les personnes brimées. Elles se résignent

12. Richmond, *op. cit.*, distingue trois « notes » du blanc : préjugé de couleur, discrimination raciale, séparation sociale.

à être des parias, des êtres mineurs et insignifiants. Une longue habitude de cette abdication amène à cette « renonciation de l'homme » que Gandhi reprochait à l'Angleterre d'avoir créée en Inde. C'était, disait-il, beaucoup plus grave que d'enlever aux gens leurs richesses ou même leur vie physique. Un poète noir américain a dit cela de façon déchirante voici déjà des années :

Si vous rencontriez l'un de nous,
Déprimé, son courage en pièces
Et ses espoirs en allés,
Oh, je sais vous lui donneriez
Votre sympathie... une aumône peut-être.
C'est bien... mais ce n'est pas assez bien.

La sympathie ne peut apaiser notre peine, ni la charité.

Il y a des barrières insurmontables que ne peuvent abattre ni la sympathie,
ni la charité.

Mettez votre épaule près de la nôtre et poussez, poussez...

Alors peut-être ensemble pourrons-nous

Balayer cette horrible chose

Qui nous écrase, nous humilie,

Change des êtres forts en faiblards,

Nous refusant la façon de vivre qui convient

A des hommes dignes de ce nom,

Broyant, injuriant, suscitant les rancœurs

D'un peuple damné pour toujours

Sans qu'il y ait de sa faute.

(CLARENCE YOUNG).

Tout commentaire à cette plainte ne pourrait que l'affaiblir. Ici disparaissent les « raisons de vivre » : la possibilité d'un libre développement des capacités et des espoirs. Ici naît une sorte d'infantilisme, menant assez naturellement à l'irresponsabilité, et par conséquent au manque de fiers soucis et d'initiatives vigoureuses. Quand nous disons que tels hommes « sont des enfants », il faudrait toujours se demander jusqu'à quel point nous ne les aurions pas, comme certains parents aveugles, maintenus parfois dans l'enfance, fût-ce d'ailleurs avec les meilleures intentions du monde. Leur avons-nous vraiment « donné leur chance » ?

Par contre, il peut arriver que ce rejet ne tombe pas sur des êtres faibles, mais sur des hommes forts, cultivés, soutenus par une fierté raciale diversement teintée : militaire comme chez les Arabes, religieuse comme chez ces mêmes Arabes, chez les Juifs ou chez les Indiens traditionalistes, culturelle comme en Chine ou au Japon.

Ainsi, de grands peuples, soumis provisoirement à la loi du plus fort, trouveront parmi leurs fils d'authentiques « résistants ». Au fond du cœur, chez les meilleurs, il y aura toujours, heureusement, le refus d'accepter l'avilissement, l'espoir de pouvoir un jour retourner les situations. Contrariée, la personnalité raciale et nationale va s'affirmer chaque fois que possible, fût-ce seulement par des plaisante-

ries : nous en avons connu maints exemples dans les pays occupés entre 1940 et 1945, revanche de l'esprit, dans tous les sens du terme, sur la contrainte extérieure. Les « barrés » deviendront aussi infiniment sensibles à des détails, qui prendront pour eux valeur de symbole : une place dans la hiérarchie d'une cérémonie, quand il s'agit d'un individu représentatif ; l'emploi préférentiel de telle ou telle langue, même dans des circonstances de nulle importance ; l'utilisation de tel ou tel mot : il est curieux que le terme *negro* soit respectueux en Amérique, et le terme *nègre* injurieux au Congo ; il est remarquable de voir « indigène » ou « païen » ou même « asiatique » acquérir un sens péjoratif qui les rend dorénavant inutilisables en certains milieux. Ou encore tel détail de représentation graphique : pas mal d'Africains sont agacés de se voir représentés avec des lèvres d'un rouge éclatant ; il est de fait que pas un d'entre eux n'est tel, ... sauf peut-être les africaines qui ont appris de nos européennes l'usage des peintures faciales ! Pareillement, toute critique, même juste, sur les réalisations ou les déficiences de la nation « barrée » ou nouvellement émancipée, blessera profondément.

Les coups d'épingle apparaîtront comme des coups de poignard ; et dans la psychologie réelle des intéressés, ils seront des coups de poignard parce que, chaque fois, ils feront saigner un endroit sensible. De là, naîtra le désir de prendre sa revanche, d'humilier celui qui humilia, de refouler celui qui refoula : dans plusieurs révoltes, on a vu les asservis obliger leurs anciens maîtres à accomplir exactement les besognes viles qui étaient jadis la part des autochtones.

En tout cas, germe le désir légitime de rétablir un équilibre convenable ; et cela dans les délais les plus courts. Si les transformations tardent, la colère grondera, et l'insurrection. En tout cas la haine : *la haine répondant à la peur*.

III. L'ÉGLISE DEVANT LES SITUATIONS DE FAIT

Devant l'imbroglie des situations concrètes, l'Eglise ne retire rien des fortes déclarations que nous signalions un peu plus haut. Elle ne peut cependant ignorer la complexité des faits économiques, sociaux et psychologiques ; les énormes différences de développement entre telle et telle race. Les évêques d'Afrique du Sud ont tenu à montrer qu'ils s'en rendaient compte. Ils écrivent : « Le fait est que la majorité des non-européens et spécialement des Africains n'ont pas encore atteint le point de développement qui pourrait justifier leur intégration dans une communauté homogène avec les Européens. Une tentative brusque et violente pour les obliger à adopter les mœurs et coutumes européennes serait désastreuse. Il doit y avoir développement graduel et adaptation prudente¹³ ». — *Noirs et blancs* doivent également le

13. *La Doc. Cath.*, 1952, c. 1327.

comprendre. Evitant toute surenchère démagogique, comme tout immobilisme aveugle, les évêques réclament que l'on tende à l'égalisation sans retard, mais soulignent qu'il y faut « une planification prudente et méthodique dans la charité et la justice ». Et ils insistent : « La charité chrétienne interdit de mépriser et de détester une personne humaine... La justice exige que l'on donne à chacun son dû ».

Ces droits primaires et secondaires de l'homme sont explicitement rappelés : droit à la vie, à la dignité, au minimum vital, à la liberté de culte, à l'intégrité, l'usage et le développement normal de ses facultés, au travail et au fruit du travail, à la propriété privée, à la liberté de séjour et de déplacement, au mariage, à la procréation et à l'éducation des enfants, à la liberté. Pour quiconque a pu visiter l'Afrique du Sud, ces exigences perdent leur aspect abstrait et général, car elles tracent un tableau exactement contraire à celui qu'on rencontre en fait, et dont tous les traits dessinent la même image : ségrégation dans l'infériorité et la dépendance.

Les droits secondaires « varient grandement selon les types de société, la valeur qu'on leur accorde et les qualifications nécessaires pour en jouir ». On y inclut « le droit de vote aux élections des corps législatifs, l'assistance de l'Etat à l'éducation, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et ainsi de suite ». Encore une fois cette liste, apparemment désordonnée, est exactement le contre-pied de ce qui existe en fait...

Aussi l'épiscopat doit-il rappeler que « nulle personne ou société ne peut priver l'individu de l'exercice de ses droits fondamentaux. L'Etat, quoiqu'il puisse contrôler l'exercice de ces droits dans la mesure requise pour le bien commun, ne peut les abolir, car la personne est supérieure à l'Etat, qui existe dans son intérêt à elle. Les droits contingents ne peuvent pas non plus être arbitrairement niés ou restreints. Ils sont souvent l'expression ou l'adaptation à des circonstances particulières des droits fondamentaux; et il serait injuste d'en priver les personnes capables de les exercer et de participer équitablement au bien de la société¹⁴ ».

Toute une série de déclarations américaines, qu'on pourrait trouver dans la brochure déjà citée de D. M. Cantwell vont exactement dans le même sens et s'efforcent dans leurs revendications de rejoindre les situations concrètes du noir des U.S.A. Elles s'attachent notamment à deux secteurs de discrimination jusqu'ici fort marqués : celui de l'enseignement et des possibilités culturelles d'une part; celui du vote et de l'avenir politique d'autre part, sans oublier les inégalités dans le domaine de l'emploi, du salaire, ou des groupements syndicaux.

De ces positions catholiques concrètes, il est intéressant et réconfortant de rapprocher les positions protestantes, car elles adoptent

14. *La Doc. Cath.*, 1952, c. 1327-1330.

résolument la même perspective. Dans l'Assemblée d'Evanston, déjà citée et qui se tint précisément aux Etats-Unis, tout en tournant le regard de façon particulière vers l'Afrique du Sud, les congressistes déclarèrent : « 28. L'Eglise du Christ ne peut approuver aucune loi établissant des discriminations fondées sur la race, limitant pour certains hommes la possibilité d'acquérir de l'éducation, de se préparer à un métier, d'obtenir ou de garder un emploi selon leur métier ; ni aucune loi gênant de quelque manière que ce soit l'exercice de leurs pleins droits et responsabilités de citoyens, et le partage des responsabilités et des devoirs du gouvernement¹⁵. » Position ferme et digne.

Mais le christianisme ne se contente pas de déclarations même fermes. Il lutte de diverses façons sur divers fronts en divers pays. Aux Etats-Unis, les gestes concrets de certains évêques comme NN.SS. Spellman (New-York), Stritch (Chicago) et Mooney (Détroit), pour le Nord, comme NN.SS. Ritter (Saint-Louis) et Rummel (New-Orleans) pour le Sud ont impressionné l'opinion. Celle-ci est également travaillée de façon infatigable par les *Interracial Councils* et l'*Interracial Review*, que dirige le Rev. John La Farge. Cependant l'effort le plus efficace, quoique assez lent et moins spectaculaire, s'accomplit dans les écoles. Entre 1939 et 1951, leur population noire a passé de 35.000 à 69.000, et comporte notamment plus de 1000 universitaires. Toutes les écoles catholiques sont d'ailleurs ouvertes désormais à tous les élèves sans distinction de races. Certains blancs de Saint-Louis, dont les largesses avaient financé la construction d'un établissement, ainsi « ouvert » par la suite sans leur consentement, menacèrent leur évêque d'un procès. Celui-ci se contenta de les renvoyer au droit canon qui excommunie *ipso facto* un catholique citant son évêque au tribunal. Les opposants n'insistèrent pas... Comme les écoles, les églises sont de plus en plus, en vertu d'une politique d'ensemble, accessibles à tous, nonobstant des remous locaux. Une décision unanime des Supérieurs de Séminaires et de noviciats, réunis en Congrès à l'Université de Fordham voici trois ans, a également ouvert ces deux sortes d'établissements à l'interracialisme le plus complet.

Ainsi l'Eglise catholique des Etats-Unis, bien qu'elle ne compte pas plus d'un demi-million de noirs, sur 33 millions de fidèles, manifeste cependant une bonne volonté décidée, dans un effort conjugué des prêtres et des laïcs, des noirs et des blancs.

En Afrique du Sud, devant les Goliath du préjugé racial, l'Eglise apparaît comme un frêle David, se confiant surtout en Dieu : elle ne comprend en effet que 8 % de la population.

Les églises, puisqu'elles se situent soit dans un quartier blanc, soit dans un quartier africain, soit dans un quartier indien, sont assez rarement mixtes en fait. Mais elles le sont en principe et le devien-

15. *La Doc. Cath.*, 1954, c. 1326.

nent réellement quand l'occasion s'en présente; on peut, en tel faubourg de Johannesburg, dire la messe, dans un seul local, simultanément pour des Européens, des Africains, des Indiens et des colorés. Ce sont les écoles qui actuellement offrent le spectacle d'une épreuve de force entre l'Eglise et le Gouvernement. Ce dernier a publié un *Bantu Education Act* qui, sous prétexte de sauvegarder l'originalité raciale des noirs, leur dénie, à l'école primaire, l'usage de l'anglais comme langue de l'enseignement. Autant dire qu'on veut refuser aux Noirs le contact avec le monde extérieur et l'accès aisé à l'enseignement moyen. Ils ne sont pas dupes de la ruse...

Les écoles privées ont été mises en demeure de se conformer à cette législation sous peine de voir réduire les subsides progressivement et jusqu'à suppression dans deux ans. L'Eglise réformée hollandaise, qui comporte à elle seule environ 55 % des chrétiens blancs, a consenti sans peine à cette iniquité, qui cadre avec les principes de ses chefs. Les autres confessions protestantes ont réclamé, mais fini par céder. Seuls les catholiques ont tenu bon. Une « Bishop's Campaign » a pris pour objectif de faire face, de continuer par les moyens du bord, et pour cela, de réunir, d'ici deux ans, par des souscriptions mensuelles, la somme de 400.000 livres, soit 56 millions de frs belges. Le peuple entier, blancs et noirs, catholiques et parfois protestants, voire même hindous, a répondu en promettant 1.000.000 de livres, dont 100.000 ont été versées immédiatement.

Comme des Africains nous l'ont confirmé, le retentissement de ce geste, si humain dans son indépendance, si chrétien dans sa charité, a été profond dans le milieu noir. Tout en assurant au minimum l'avenir immédiat des écoles et des professeurs catholiques, on a augmenté énormément le prestige de l'Eglise dans les milieux autochtones, même non-catholiques. Les choses en sont là; l'avenir reste sombre, car le filet des lois d'*apartheid* ne cesse de se resserrer; mais le présent tout au moins est éclairé par l'enthousiaste effort commun.

Quant à l'Afrique des colonies françaises, nous avons dit par quelles paroles Mgr Chappoulie y recommandait le respect pour l'autochtone et son émancipation progressive. C'est bien dans le sens d'une libre collaboration dans la diversité des races et l'unité de la charité que vont les récentes consécration épiscopales au Cameroun : A Yaoundé et Douala, les vicaires apostoliques sont désormais assistés de coadjuteurs africains. Madagascar, le Sénégal connaissent des évêques autochtones.

L'Afrique Belge — serait-ce qu'elle est moins touchée par le problème? — n'a pas encore entendu, sur la question du *colour-bar*, la voix de ses pasteurs; on y a vu cependant des gestes significatifs. Les églises à nefs réservées tendent, grâce à Dieu, à disparaître. Pas encore partout cependant. Les noviciats et maisons d'études de beaucoup d'ordres et congrégations religieuses sont depuis dix ans ouverts

à tous, et certains comptent déjà des dizaines de membres africains... Il en va de même, en vertu d'une politique commune à l'Eglise et au Gouvernement, dans les Collèges d'humanités et à l'Université Lovanium. En diverses villes, certains états-majors d'œuvres sont interraciaux, trop rarement pourtant. Les équipes sacerdotales paroissiales mêlent souvent prêtres africains et prêtres blancs... Une communauté réelle commence à se créer, mais on souhaite que des voix autorisées lui donnent publiquement approbation.

CONCLUSION : UNE QUESTION D'ÂME

Cependant les lois et les directives, de l'Etat ou de l'Eglise, ne suffiront jamais par elles-mêmes à exterminer le *colour-bar*. Il faudra, pour atteindre leur effet, qu'elles rencontrent dans le citoyen, dans le chrétien, une cordiale collaboration.

Le monde doit cesser de penser par races. En ce domaine, il faut devenir comme dit l'anglais « *colour-blind* », aveugle aux couleurs. Le seul élément valable de différenciation entre les hommes, ce n'est pas la couleur, mais la valeur. La valeur peut se manifester de bien des façons, s'imposer différemment d'après les circonstances, mais il faudrait en tout cas que partout sa chance lui soit donnée, indépendamment des races, dans la justice et la sérénité.

Cela demande, de la part des noirs comme des blancs, une sorte de révolution spirituelle et intérieure, pour balayer les préjugés, renouveler les attitudes.

Il faudra que l'homme de couleur, s'il est jusqu'ici retardé, n'en tire pas un regret stérile, qui ne le mènerait à rien de positif, mais qu'il développe au contraire un vouloir de s'élever, dans une persévérance patiente que les obstacles ne rebutent ni n'étonnent. Que les nantis se défendent contre leurs possibles compétiteurs, ce n'est pas un phénomène propre aux relations interraciales, mais à toute compétition humaine, à l'intérieur même des races, voire des classes, ou des familles. On ne dissipe cette résistance que par une persévérance calme, sûre de ses légitimes possibilités et décidée à les faire triompher.

Mais si la suppression du *colour-bar* demande l'effort des hommes de couleur, elle réclame autant et plus l'action des blancs : leur qualité d'« établis » les incline trop naturellement à penser que tout est bien et à demeurer dans le statu quo. S'ils s'efforcent de prendre le pas sur le compétiteur par une valeur plus grande, c'est une lutte loyale ; mais non s'ils recourent à des mesures discriminatoires basées sur la race. Il ne suffit pas d'ailleurs aux frères aînés de laisser le champ libre aux bons efforts de leurs cadets ; ils ont le devoir d'équité et de charité d'aider ceux-ci à se former et à s'élever ; la qualité de tuteurs dont ils se réclament leur en fait une obligation.

Si le *colour-bar* n'offrait qu'un problème de lois et d'institutions, il suffirait, pour le résoudre, de respecter la justice. Mais c'est autant et plus une question d'attitude et d'âme. C'est pourquoi la solution ne pourra être fournie complètement que par la charité fraternelle, qui brise toutes les barrières...

J. MASSON, S. J.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX :

- A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1884.
 H. S. Chamberlain, *Die Grundlagen des XIX. Jahrhunderts*, 1899.
 Th. Simar, *Etude critique sur la formation de la doctrine des races au 18^e siècle*, 1922.
 A. Rosenberg, *Der Mythos des 20. Jahrhunderts*, 1930 (nazisme).
 L. Stoddard, *The rising Tide of Colour*, 1925 (par un raciste).
 P. Radin, *The racial Myth*, 1934 (par un ethnologue de valeur).
 J. Barzun, *Race, a study in modern Superstition*, 1937.
 P. Charles, J. Folliet, E. Van Campenhout, etc. : Numéro spécial de la *N.R.Th.* sur le racisme, 1939.
L'homme de couleur (ouvr. collectif), Paris, 1939 (Panorama, principes, suggestions).
 L. L. Snyder, *Race, History of the modern ethnic Theories*, 1939.
 R. Benedict, *Race, Science and politics*, 1940 (par un sociologue pénétrant).
 C^{al} Gerlier, P. Charles, L. Achille, J. Folliet, etc. : à la 35^{me} Semaine Sociale de France : *Peuples d'Outre-mer et civilisation occidentale*, 1948.
 B. J. Marais, *Colour, unsolved Problem of the West* (protestant ; émet à propos du Brésil et des U.S.A. des thèses applicables aussi à l'U.S.Af.).
 B. Berry, *Race Relations*, 1951 (américain).
 Unesco : *La question raciale devant la science moderne*, et : *La question raciale et la pensée moderne*, depuis 1952. Deux séries de brochures intéressantes parmi lesquelles : *Le Concept de Race* (résultats d'une enquête) ; Y. Congar, *L'Eglise catholique devant la question raciale*, 1953.
 A. H. Richmond, *The Colour-Problem*, 1955 (en général et dans le Commonwealth).

UNION SUD-AFRICAINE

- I. D. McCrone, *Race attitudes in South-Africa*, 1937.
 E. Hellman, etc., *Handbook of Race Relations*, 1948 (le livre de base ; on peut y joindre les diverses publications de l'*Institute for Race Relations*, et le prolonger par :) *Racial Separation in South-Africa*, 1952 (bonne bibliographie).
 B. Davidson, *Report on Southern Africa*, 1952 (reportage orienté à gauche, mais souvent fort juste).
 J. Masson, *Devant le Colour-Bar en Afrique du Sud* (sur la situation générale et les Missions, *Revue Nouvelle*, février 1952).
 G. H. Calpin, *Indians in South-Africa*, 1949.
 —, *Colour and Culture in South-Africa*, 1953 (sur les métis).
 L. Marquard, *The native in South-Africa*, 1944 (sur les noirs).
 Sans oublier les romans, comme : A. Paton, *Pleure, ô pays bien-aimé* ; P. Abrahams, *Le sentier du tonnerre, Je ne suis pas un homme libre*, etc., etc.

ÉTATS-UNIS

- C. S. Johnson, *Patterns of Negro Segregation*, 1943.
 O. Klineberg, *Characteristics of the american Negro*, 1944.
 G. Myrdal, *An american Dilemma*, 1944 (Le volume de base, à compléter par des livres plus récents).
 M. R. Davie, *Negroes in american society*, 1949 (leur développement).

E. F. Frazier, *The Negro in the U.S.A.*, 1949 (étude technique).

A. M. Rose, *The Negro's Morale*, 1949 (l'attitude psychologique du groupe noir dans la société américaine).

Kaiser, *The Federal Government and the Negro* (1865-1955), dans : *Science and Society*, Winter 1956 (les situations légales).

J. Masson, *L'Eglise et les Noirs d'Amérique*, dans : *Revue Nouvelle*, juin 1954 (Situation générale et religieuse).

CONGO BELGE

On trouvera un certain nombre d'études dans le *Bulletin du C.E.P.S.I.* d'Elisabethville, dans la *Revue Zaïre*, et dans la *Revue de l'Aucam* : A. Rubbens, *Le Colour-bar au Congo Belge*, *Revue de l'Aucam*, N° 149, 1950. Ces articles, assez nets, ont parfois suscité des réponses et mises au point :

A. Claeys-Boúúaert, *Y a-t-il un Colour-bar au Congo Belge?*, *Revue de l'Aucam*, N° 150, 1950.

Comparer, pour le reste de l'Afrique :

E. Mounier, *L'Eveil de l'Afrique Noire* (la lettre très clairvoyante à Alioune Diop, à la fin du volume).

A. H. Richmond, *The Colour-Problem*, 1955 (cité plus haut; Afrique anglaise).

L'article du P. Charles, *Le traumatisme Noir*, dans : *Zaïre*, 1953, 451-468, est écrit évidemment en pensant au Congo Belge, mais ses considérations sont valables pour toute l'Afrique moderne.

POSITIONS CATHOLIQUES GÉNÉRALES

Y. Congar, *L'Eglise Catholique devant la question raciale*, 1953 (synthèse claire quoique brève; bibliographie assez maigre).

D. M. Cantwell, *Catholics speak on Race-Relations*, 1952 (déclarations d'une centaine de catholiques : Papes, évêques, hommes politiques, laïcs divers).

S.S. Pie XII : extraits de l'encyclique, *Summi Pontificatus*, de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, etc.

Mgr Chappoulie, *Discours à la VIII^e Semaine des Intellectuels catholiques* (*Doc. cath.*, 1955, c. 1574).

AFRIQUE DU SUD

Lettre Collective des évêques sud-africains en mai 1952 (*Doc. cath.*, 1952, c. 1326-1330).

Déclaration de Mgr Hurley, de Durban (*Herder-Korr.*, nov. 1952, 64 et sv.).

Lettre de l'évêque du Cap (tirage à part).

ÉTATS-UNIS

Lettre de Mgr Ireland en 1893 (cfr Y. Congar, *op. cit.*, p. 46 et sv.).

Lettre de Mgr Rummel (*Doc. cath.*, 1955, c. 1559 sv.).

Divers livres des PP. La Farge, Reynolds, Gillard, Twomey.

F. J. Gilligan, *The Morality of the Colour-Line*, 1928.

AFRIQUE NOIRE

Mgr Chappoulie, *Discours à la quinzaine Missionnaire de Lille* (*Doc. cath.*, 1954, c. 1374-1383).

POSITIONS PROTESTANTES GÉNÉRALES ET LOCALES

W. A. Visser t' Hooft, *Le mouvement oecuménique et la question raciale*, 1954 (avec bibliographie protestante).

Assemblée d'Evanston, Rapport et conclusions (*Doc. cath.*, 1954, c. 1325 sv.).

Christian Principles in multiracial South-Africa, 1953 (un Symposium de l'Eglise réformée hollandaise).

Loescher, *The protestant Church and the Negro*, 1949 (aux Etats-Unis).